



SEJOUR SKI ISOLA 2000

Élémentaires

Lieu : ISOLA centre de vacances le « foehn » IFAC (06) du 04 au 08 mars 2024

DATE LIMITE d'inscription : Le 02 février 2024

A la réception du dossier, vous avez un délai de 8 Jours pour rendre votre dossier COMPLET.

A remplir en majuscule svp.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... AGE :SEXE : F - M

Pointure : Taille (en cm) : Poids :

Niveau de ski débutant Flocon 1^{ère} étoile 2^{ème} étoile 3^{ème} étoile et plus

AUTORISATION PARENTALE : (à remplir obligatoirement)

Je soussigné.....



Père, mère, tuteur,

1°) Autorise mon fils-ma fille (1) à pratiquer les activités, dans les conditions définies dans la fiche descriptive du séjour dont nous allons prendre connaissance lors de la réunion d'information.

2°) Autorise le responsable du séjour à le (la) faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins ;

3°) M'engage à payer la part des frais de séjour restant à ma charge, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale éventuels ;

4°) M'engage, en cas de retour anticipé pour raison d'inadaptation ou de renvoi, à prendre en charge les suppléments dus à un retour individuel, ainsi que des frais d'accompagnement d'un animateur.

5°) J'autorise l'IFAC à assurer le transport de mon enfant, par car de tourisme.

A : Le :

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

LISTE DES PIÈCES JOINTES (dossier indépendant du périscolaire et centre de loisirs)

- Attestation CAF avec coefficient de moins de 3 mois ou dernier avis d'impôts
- Le règlement à l'ordre de l'IFAC
- L'attestation de Sécurité Sociale ou CMU, à jour (recto-verso)
- Cette fiche de renseignements complétée
- La fiche sanitaire de liaison complétée et signée
- Copie des vaccinations



FICHE SANITAIRE DE LIAISON SÉJOUR SKI 2024

À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT PAR LA FAMILLE :

☀ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom, Prénom : Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Classe fréquentée : Ecole :

Mail principal en lettres **MAJUSCULES** (obligatoire et lisible):

@

☀ PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

PERSONNE A FACTURER :

NOM :

Prénom :

Domicilié :
.....
.....

C.P. : Ville :

Profession :

Employeur :

Tél. Domicile : / / / /

Tél. Bureau : / / / /

Tél. Mobile : / / / /

e-m@il :

AUTRE :

NOM :

Prénom :

Domicilié :

C.P. : Ville :

Profession :

Employeur :

Tél. Domicile : / / / /

Tél. Bureau : / / / /

Tél. Mobile : / / / /

e-m@il :

☀ RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

N° de Sécurité Sociale :

Régime Maritime

MSA, EDF, SNCF, RATP

Régime Général ou Fonction Publique ; n° allocataire CAF :

- Sait-il nager ? Oui non

Personnes habilitées à venir chercher votre enfant en présentant une pièce d'identité :

Nom : ☎ : / / / /

Nom : ☎ : / / / /

Nom : ☎ : / / / /

Nom : ☎ : / / / /

☀ AUTORISATION PHOTO :

Dans le cadre des activités que nous organisons avec votre enfant, nous pouvons être conduits à réaliser quelques photographies, individuelles et de groupe, pour alimenter nos archives et agrémenter certains documents de communication de l'IFAC. L'image de votre enfant est donc susceptible de paraître dans ses documents (presse, plaquette d'info, autres bulletins et expositions photos).

Vous n'autorisez pas la diffusion de l'image de votre enfant

☀ VACCINATION :

Fournir photocopie du carnet de santé (pages des vaccins).

Si l'enfant n'est pas vacciné, pourquoi ?

Injection de sérum :

Nature :

Dates :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT									
L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :									
RUBEOLE		VARICELLE		ANGINES		RHUMATISME		SCARLATINE	
NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE		OTITES		ASTHME		ROUGEOLE		OREILLONS	
NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>

- Problème de santé (accident, maladie, allergie, rééducation, contre-indication à des activités) :

.....
.....

- Régime alimentaire spécifique :

- Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit-il être mis en place pour votre enfant :

Non oui

Si OUI contactez notre service afin que l'on vous transmette le dossier PAI qui devra être à jour le 1^{er} jour d'accueil de votre enfant.

- Médecin traitant : : ☎ : / / / /

☀ AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) agissant en qualité de

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par l'IFAC.
- Autorise le Directeur du centre, en cas d'urgence, à faire pratiquer toute intervention jugée utile par le corps médical.
- Je m'engage à payer la part des frais incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle.

Fait à,

Le

Signature

REGLEMENT INTERIEUR SÉJOUR

Préambule :

L'Ifac s'engage à offrir à tous les enfants un accueil de qualité, dans un cadre sécurisé et chaleureux, avec l'intervention d'un personnel professionnel et qualifié, favorisant une prise en compte de l'éducation globale et continue de l'accueil de l'enfant, et participer ainsi à son épanouissement.

ARTICLE 1 : REGLEMENTATION

Habilitation :

Les séjours proposés par la ville de Maussane les Alpilles sont déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse selon les normes prévues au Code de l'action sociale et des familles relatives à la protection des mineurs applicable depuis le 1^{er} septembre 2006 article R227-1 à R227-30.

Ils sont soumis à une réglementation pour l'encadrement suivant le nombre d'enfants. Des activités sont proposées aux enfants, afin de favoriser l'autonomie et la pratique d'activités culturelles et sportives.

Un projet éducatif et un projet pédagogique recensent et fixent les objectifs ainsi que les besoins spécifiques des accueils de loisirs.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT

Modalités des séjours :

Les séjours sont accessibles à tous les enfants scolarisés en élémentaire et collégiens sous réserve du dossier d'inscription dûment rempli, complété et signé avec acceptation du règlement intérieur et être en possession d'une assurance responsabilité civile.

Horaires d'accueil des séjours :

Le lieu de départ ainsi que les horaires seront transmis aux familles par l'intermédiaire de la convocation.

Pour les familles ne pouvant pas être présentes au départ comme à l'arrivée, l'IFAC propose que les enfants soient accueillis sur le centre de loisirs des élémentaires. Dès 7h45 pour le jour du départ et jusqu'à 18h pour le jour de l'arrivée.

Lieux d'accueil :

Le lieu de séjour ainsi que les conditions d'hébergement seront communiqués aux familles par le biais d'outil de communication (affichage, tract, site internet...) et plus en détail, le jour de la réunion d'information pour les familles inscrites.

Fréquentation :

Le parent ou la personne dûment habilitée devra accompagner le matin l'enfant jusqu'aux agents des accueils et le chercher obligatoirement sur le lieu d'accueil en justifiant de son identité. L'Ifac décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant 7h45 et après 18h.

L'enfant passe sous la responsabilité de l'Ifac, lorsque celui-ci est remis à un animateur dans la structure et non pas lorsqu'il est déposé devant la structure.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Les modalités d'inscription et de paiement des séjours seront déterminés par l'Ifac et la municipalité.

Le règlement du séjour sera déposé avec le dossier pour valider l'inscription.

Les factures seront éditées après le séjour et les règlements seront encaissés après celui-ci (soit par chèque libellé à l'ordre de l'ifac soit par numéraire auprès des services de l'ifac). Le montant du règlement doit être égal au montant de la facture.

Compte tenu des contraintes réglementaires régissant le taux d'encadrement, l'Ifac se réserve le droit de refuser un enfant.

Inscriptions :

Un dossier est constitué au moment de l'inscription de l'enfant, matérialisé par un dossier d'inscription précisant les noms, prénoms, adresse, numéro(s) de téléphone, activité professionnelle des parents, noms des autres personnes susceptibles de récupérer l'enfant. Ce dossier restera valable uniquement la durée du séjour. De même, pour tout changement de situation, il est nécessaire de remettre au personnel de l'accueil de loisirs, les documents officiels concernant la garde de l'enfant (divorce,).

Tous les documents cités précédemment resteront confidentiels.

ARTICLE 4 : PERSONNEL

- Directeur de séjour (BAFD, BPJEPS)
- Animateurs diplômés (BAFD, BAFA, CAP petite enfance).

ARTICLE 5 : TARIFICATION

Les tarifs des séjours sont établis en fonction du quotient familial des parents. Ils se déclinent en 3 tranches. A chaque tranche, correspond un tarif identique pour tous les enfants de la fratrie.

Grille Tarifaire séjour hiver			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF : 0 à 600	QF : 601 à 1200	QF : 1201 et plus
Séjour 5 jours et 4 nuits	501 €	521 €	531 €

ARTICLE 6 : SECURITE

En cas d'accident, il sera fait appel aux services de secours compétents qui prendront les mesures nécessaires. Le responsable légal sera immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir les coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint.

ARTICLE 7 : COORDONNEES DES RESPONSABLES

- Direction : 06 74 54 92 59

ARTICLE 8 : DISCIPLINE

Pendant le temps du séjour, les enfants, sous la responsabilité de l'équipe d'animation, devront se montrer disciplinés et respectueux envers leurs camarades et le personnel.

ARTICLE 9 : COMPORTEMENT DES ENFANTS

Pour permettre à chaque enfant de vivre au son séjour, il est important que parents et enfants aient un comportement respectueux des règles de bonne conduite. Tout enfant s'engage à respecter le personnel d'animation, les locaux et le matériel, l'alimentation qui lui est proposée, sous peine de sanctions variables, avec avertissement aux parents en fonction de la gravité de la faute commise, pouvant aller jusqu'à l'éviction temporaire ou définitive du séjour. En cas de dégradation, la responsabilité civile des parents sera engagée.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au séjour implique l'acceptation du présent règlement par les familles et l'engagement à en respecter les différents articles. Cette acceptation est à renouveler à chaque séjour et sera matérialisée par la signature portée sur la fiche d'inscription.

Fais-le, _____ à,

Signature :



TROUSSEAU -SKI

Nom :

Prénom :

IMPORTANT :

- Marquer le linge et les affaires au nom de l'enfant
- Tenir compte des vêtements portés le jour du départ

Désignation	Quantités conseillées	Quantité fournie (famille)	Contrôle		Observations
			Arrivée	Départ	
Linge de corps	Tee - Shirt	5			
	Slip / culotte	5			
	Polo manches longues	2			
	Paire de chaussettes	6			
Pour la nuit	Pyjamas	2			
Vêtements de jour	Jupe ou robe	1			
	Pantalon / jeans	2			
	Survêtement complet	2			
	Pull /sweet /polaire	3			
	Veste ou blouson	1			
Chaussures	Chaussons	1			
	Tennis	1			
Pour la toilette	Gant de toilette	1			
	Serviette de toilette	2			
	Nécessaire de toilette	1			
Divers	Lunettes de soleil	1			
	Sac à dos	1			
	Baume à lèvres	1			
	Crème solaire	1			
	Sac à linge sale	1			
	Serviette de table	1			
	Mouchoirs papier	2			
SKI	Paires chaussettes ski	3			
	Sous pull	4			
	Bonnet	1			
	Gants dont 1 de ski	2			
	Paire d'après-ski/boots	1			
	Combinaison de ski	1, 2 si possible			
	Masque de ski	1			
	Anorak	1			
Livret ESF	1				

→ Trousse de toilette : savon, dentifrice, brosse à dents, shampoing, peigne ou brosse

→ Eviter les objets de valeurs : baladeur, bijoux, portable, jeux vidéo...

Nous dégageons notre responsabilité de toutes disparitions ou dégradations d'objets de valeur.

☆ Les médicaments devront être marqués au nom de l'enfant, accompagnés de l'ordonnance (impératif !) et donnés le jour du départ dans un petit sachet fermé.

☆ L'argent de poche devra être mis dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant, avec le montant indiqué dessus et donné le jour du départ.